

CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

SPORT OLYMPIQUE CHAMBERY HOCKEY SUR GLACE (Division 1)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Discordances entre les données réels relatives à la masse salariale joueurs et les données du tableau Excel ;
- Risques sur l'application du droit social en vigueur.

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, L'ASSOCIATION SPORT OLYMPIQUE CHAMBERY HOCKEY SUR GLACE S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 LA SAISON 2018-2019, A SAVOIR :

- Placement du club sous surveillance, pour la durée de la saison sportive 2018-2019, impliquant la transmission le 20 de chaque mois d'un plan de trésorerie prévisionnel (en format Excel) établi jusqu'au 30 avril 2019 actualisé mensuellement, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2018 et un dernier envoi fixé au 20 avril 2019, à l'adresse email jb.cave@ffhg.eu ;